MAIRIE DE TOFFO

REPUBLIQUE DU BENIN

Contact.toffo@mairie.bj

BON A LANCER
DDCMP
Nom: SOUMANOU Djamal
Signature

MARCHE DE TRAVAUX

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES *OUVERT NATIONAL*

Émis le : *08 juillet 2024*

Pour les travaux de Construction des bâtiments abritant les bureaux d'arrondissement de Kpomè (lot1) et de Colli (lot2) dans la commune de Toffo

ADDENDUM N°01 AU DAO N°3/ 01 /C-TOF/PRMP/CCMP/SP-PRMP du 08/07/2024

BON A LANCER
DDCMP - ATLANTIQUE

Appel d'offres n° : T_ST_95915

Source de financement : *Budget National*

Gestion : *2024*

Imputation budgétaire : ***231318***

NOTIFIE AU MAITRE D'OUVRAGE
Cotonou, le 23/06/2024
Pour Lancement de l'Avis

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ATLANTIQUE
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Le Directeur Départemental
Abdoul Razak ADAM

JUILLET 2024

Le présent addendum N°01/C-TOF/PRMP/SP-PRMP du DAO N°3/ 01 /C-TOF/PRMP/CCMP/SP-PRMP du 08/07/2024 relatif aux travaux de construction des bâtiments abritant les bureaux d'arrondissement de Kpomè (lot1) et de Colli (lot2) vise à apporter de précision au niveau :

- **De la sous-section C : pages 69 et 74 concernant les années d'expérience**

Lire « Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur, ou sous-traitant dans au moins deux (02) marchés de construction de bâtiment de type RDC de montant au moins égal à soixante-dix millions (70 000 000) Franc CFA au cours des cinq (05) dernières années **(2019-2020-2021-2022-2023) »** conformément à ce qui est écrit au point 4a) 3ème tiret (page 6) de l'avis d'appel à concurrence

au lieu de « Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur, ou sous-traitant dans au moins deux (02) marchés de construction de bâtiment de type RDC de montant au moins égal à soixante-dix millions (70 000 000) Franc CFA au cours des cinq (05) dernières années **(2018-2019-2020-2021-2022) ».**

BON A LANCER
DDCMP - ATLANTIQUE

- **Du personnel : pages 70 et 71 Il est demandé pour ce poste le profil de DTI en maçonnerie**

Lire DTI en BTP ou en Génie Civil **au lieu** de DTI en maçonnerie.

- Du DQE et du BPU de la page 85 à la page 99

« Au niveau du DQE, il y a au point 614 fourniture et pose de climatiseur.... 18000 btu/h et au point 615 fournitures et pose de climatiseur..... 24000btu/h ».

Mais au niveau du BPU au point 614 il y a toujours la fourniture et pose de climatiseur 18000btu/h mais au niveau du point 615 nous avons fourniture et pose des équipements de vidéo surveillance ».

La fourniture et pose de climatiseur 24000 btu/h a disparue dans le BPU. Il s'agit en réalité d'une omission du poste 615 dans le BPU. Il faut vous conformer au DQE.

- **Des critères techniques (page 60) et Annexe (page 73)**

Au niveau de l'IC 30.2, il est écrit que les critères techniques dont le non-respect ainsi que les dénominations constitue un motif de rejet de l'offre sont entre autres :

* Programme/calendrier de mobilisation

* Programme/calendrier de construction

Mais à la page 73 annexe A-1-2, il est écrit au point 1 « programme de mobilisation et de construction signé ».

Il s'agit des mêmes dénominations séparées ou mises ensemble, pourvues que les informations demandées y soient prises en compte.

Suite à ces modifications, la date limite de dépôt des offres mentionnée au point 9 (page 9) de l'avis d'appel d'offres et à la clause 23.1 (page 59) des Instructions aux candidats fixée au lundi 29 juillet 2024 à 10heures 00 minutes heures locale est reportée au **lundi 05 août 2024 à10heures 00 minutes heures locale.**

BON A LANCER
DDCMP - ATLANTIQUE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
PRMP
MAIRIE DE COTONOU

La PRMP,

Abdel Nasser CHABI IRANIN

NB : Exceptés le point modifié par le présent addictif, les autres points du Dossier demeurent valables tout au long du processus de sélection.